

**ADMINISTRATION COMMUNALE
DE
DALHEIM**



AVIS D’AFFICHAGE

Conformément aux dispositions de l’article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que la délibération du conseil communal du 21 juillet 2026 portant sur la

« Fixation des taux de l’impôt foncier pour 2027 »

a été approuvée par arrêté grand-ducal du 7 septembre 2026.

Le texte du règlement est à la disposition du public à la maison communale, où il peut être consulté sans déplacement.

Sur demande une copie est remise au requérant contre paiement des frais.

Le règlement en question deviendra obligatoire trois jours après la présente publication.

Le présent avis est affiché à partir du 9 septembre 2026.

Dalheim, le 8 septembre 2026


La secrétaire communale f.f.
Tamara MANGERICH


Le bourgmestre p.d.
René ERNST